



## COMPTE-RENDU DU CSFPT : PLENIERE DU 9 JUILLET 2025

---

M. Philippe LAURENT se félicite du vote en première lecture au Sénat de la proposition de projet de loi sur la protection complémentaire proposée par Mme FLORENNES. Ce travail est important, il remercie le travail collectif effectué par les organisations employeurs et syndicales. Cela montre une maturité et efficacité dans le dialogue social dans la FPT.

La date d'entrée en vigueur n'est pas la même que le texte initial car il modifie la date au 01/01/2029, date d'obligation de mise en œuvre de la loi. Les employeurs territoriaux pourront négocier localement la mise en œuvre de cet accord avec les OS de leurs collectivités.

Nous souhaitons une adoption la plus rapide possible et un vote conforme à l'Assemblée nationale. L'enjeu n'est pas si simple, les députés ne sont pas aussi connaisseurs de ces questions. C'est pourquoi, l'intérêt collectif est de faire voter ce texte en conformité à l'Assemblée nationale.

### **FO : Déclaration liminaire en Pièces jointes**

**Réponse de la DGCL :** acceptation de demande de report sur les textes de la PM. Nous sommes dépendants du conseil des ministres. Les textes seront reportés à la rentrée, nous n'avons pas de calendrier précis. La réunion de bureau du 3 septembre proposera l'ordre du jour de la séance plénière du 17 septembre. Le texte sera communiqué dès que possible : compétences et attributions des PM et formations des agents de PM ainsi que les gardes champêtres. La saisine du CSFPT est pour information et un débat sera organisé pour l'avis concernant la formation.

**Relance sur l'article 2 :** trouver une loi pour le corriger et réintroduire la disposition

Avis favorable aux différents PV

- 1) Projet de décret modifiant n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**

Aucun amendement sur ce texte

**Vote favorable :** CFDT FO UNSA FAFPT FSU

**Abstention :** CGT

**Employeurs :** favorable

- 2) Projet de décret modifiant le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux**

## Déclaration liminaire en PJ2.

**Propos liminaire DGCL** : la difficulté de l'urgence de ce calendrier. Transposition d'une réforme de l'Etat pour la fonction publique territoriale. Nous avons du recul à l'Etat pour en tirer un bilan et les effets bénéfiques. Mettre fin au principe de double carrière pour les emplois fonctionnels. Revalorisation des grilles et allongement des carrières. Transposer à la FPT pour principe d'homologie et éviter de déclasser les emplois FPT. L'opportunité du calendrier politique est possible pour passer cette transposition. La raison pratique opérationnelle devra entrer en vigueur avant les municipales car ils pourraient perdre l'avantage de l'emploi fonctionnel. Avec la réforme, ils crantent l'emploi fonctionnel. Cette réforme est intéressante pour les catégories A+ et attachés sur emplois fonctionnels. La durée d'échelon est unique et fixée à 18 mois sur toutes les carrières. Elle prévoit des accélérateurs de carrières, RI avec les plafonds augmentés.

**FO** : Vous avez bien vendu le poste des hauts fonctionnaires. Merci de faire la même chose pour les agents de catégorie B et C. Comment peut-on justifier une telle différence avec des agents de terrain qui pour certains sont contraints de travailler à mi-temps sur des amplitudes horaires importantes (exemple aide à la personne). Il n'est pas possible en tant que représentant syndical de voter un tel texte. C'est indécent par rapport à tous les agents de la FPT.

Demande de suspension de séance des OS avant le vote.

**Vote favorable** : employeurs 1

**Abstention** : employeurs 13

**Défavorable** : CGT CFDT FO UNSA FAFPT FSU (unaniment défavorable)

**Employeurs** : favorable

### 3) **Projet de décret relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales**

Aucun amendement n'a été déposé

**Vote favorable** : employeurs 1

**Abstention** : employeurs 13

**Défavorable** : CGT CFDT FO UNSA FAFPT FSU (unaniment défavorable)

### 4) **Projet de décret portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés**

1 amendement a été déposé par les employeurs : DGCL défavorable

1 amendement du gouvernement : problème article 5 modifié. Délai à compter de l'information délibérante.

**Vote favorable** : employeurs 1

**Abstention** : employeurs 13

**Défavorable** : CGT CFDT FO UNSA FAFPT FSU (unaniment défavorable)

**5) Projet de décret modifiant l'échelonnement indiciaire des administrateurs territoriaux**

Aucun amendement n'a été déposé sur ce texte

**Vote favorable** : CFDT 1 employeur

**Abstention** : employeurs 13

**Défavorable** : CGT FO UNSA FAFPT FSU

**6) Projet de décret relatif à l'échelonnement indiciaire des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants et des établissements publics locaux assimilés.**

Aucun amendement n'a été déposé

**Vote favorable** : employeur 1

**Abstention** : employeur 13

**Défavorable** : CGT CFDT FO UNSA FAFPT FSU (unanimement défavorable)

**7) Projet de décret relatif au régime indemnitaire des agents nommés et recrutés dans certains emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale**

1 amendement a été déposé par les employeurs : avis DGCL et demande de retrait

Vote favorable : employeur 1

Abstention : employeur 13

Défavorable : CGT CFDT FO UNSA FAFPT FSU (unanimement défavorable)

5 textes avec un vote unanimement défavorable. Représentation des textes en septembre du 17 septembre 2025.